RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

DIRECTION RÉGIONALE
LA RÉUNION - MAYOTTE

Rapport de développement durable

2024

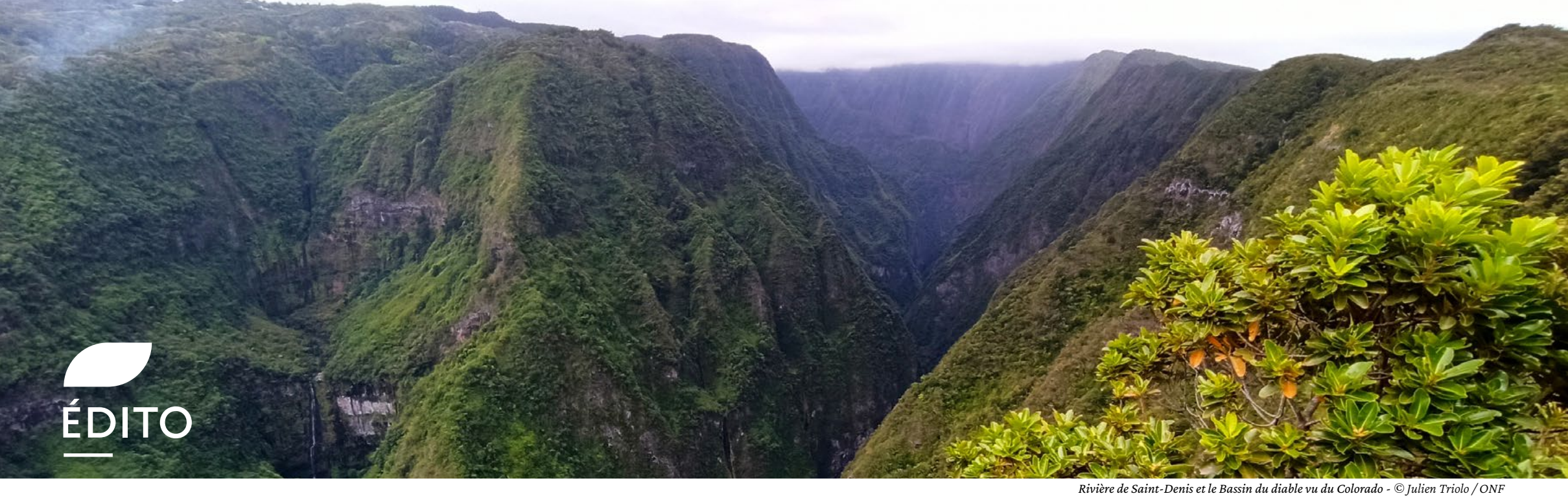

ÉDITO

Rivière de Saint-Denis et le Bassin du diable vu du Colorado - © Julien Triolo / ONF

Grâce à l'engagement quotidien de ses équipes et au soutien de ses partenaires, au premier rang desquels l'État et le Département de La Réunion, l'ONF contribue à offrir aux Réunionnaises et aux Réunionnais des espaces naturels préservés, des paysages uniques, des sentiers et des aires d'accueil nombreux en forêt, et du bois pour alimenter les entreprises locales.

L'ONF participe également à la prévention et à la gestion des risques naturels, en particulier les incendies de forêts, les chutes de blocs et éboulements en montagne, ainsi que l'érosion littorale.

L'année 2024 a été marquée par l'inauguration du Sentier littoral ouest (SLO) aux côtés du Territoire de l'Ouest après 10 années de travaux. Les nouveaux aménagements permettent d'offrir aux usagers un lieu d'accueil convivial (aires de pique-nique, parcours santé, sentier d'interprétation) et de valoriser le littoral ouest, un espace riche en biodiversité et en patrimoine culturel. La RF 9 dite « route forestière des Tamarins », située au Maïdo dans l'ouest de La Réunion a, quant à elle, été inaugurée aux côtés de la Région Réunion et du Conseil départemental dans le cadre du programme FIRT (Fonds d'investissement routes et transports). Les travaux qui ont duré un an permettent d'offrir un ouvrage multifonctionnel favorisant la DFCI (Défense des forêts contre l'incendie), l'accueil du public, l'exploitation forestière tout en s'inscrivant dans une gestion durable des forêts. Deux temps forts qui ont permis de mettre en exergue le partenariat étroit entre l'ONF et les collectivités locales.

La prise de conscience des institutions et du grand public concernant l'impact du changement climatique sur la santé et l'avenir de nos forêts se renforce d'année en année. Les projections climatiques pour La Réunion annoncent des saisons sèches plus longues et plus marquées, une arrivée des pluies plus tardive, et une augmentation du risque de cyclones très intenses : la forêt réunionnaise sera confrontée à un risque accru d'incendies et de perturbations majeures, et certaines espèces végétales pourraient rencontrer des difficultés à s'adapter au climat futur. Certains milieux littoraux pourraient également, à moyen terme, être menacés par l'augmentation du niveau des océans et l'intensité des houles cycloniques. Dans ce contexte, les missions de notre Etablissement s'avèrent plus que jamais essentielles, pour caractériser les risques, prévenir autant que possible, et restaurer lorsque c'est nécessaire.

Pour répondre à l'enjeu de l'adaptation des forêts au changement climatique, des moyens importants sont alloués à l'ONF par l'État au travers des plans « France 2030 » et « France Nation Verte » : dans ce cadre, l'ONF va renouveler des peuplements à objectif de production de bois d'œuvre, en introduisant désormais plusieurs essences, afin d'améliorer la résilience de ces forêts. Le Département soutient également des opérations de reconstitution de peuplements de tamarin dépérissant.

À Mayotte, depuis le passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024, les équipes de l'ONF sont à pied d'œuvre pour évaluer les dégâts, rétablir les accès aux massifs forestiers, assurer une surveillance renforcée. Au-delà des programmes de reboisement qui étaient déjà en cours sur l'île, il s'agit désormais d'engager la reconstitution des forêts de l'île, qui ont été en grande majorité détruites. Un défi d'ampleur pour les 5 à 10 prochaines années. La Réunion n'aura pas été épargnée en 2024 par les évènements climatiques : le cyclone Belal a causé des dégâts considérables sur les routes et pistes forestières, et sur les sentiers notamment.

Photo 1re de couv. : Belvédère du Maïdo - © Mathilde Auffret / ONF

Grâce à un soutien de la Mission d'intérêt général « biodiversité » financée par le ministère en charge de la transition écologique, et des fonds FEADER, mobilisés par le Département, l'ONF a mené 185 opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de restauration écologique en forêts départemento-domaniales, sur une surface totale de 1070 hectares. Le travail des agents intégrés dans le réseau naturaliste mis en place à La Réunion et à Mayotte a permis de réaliser 342 relevés floristiques et faunistiques, reversés ensuite au Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP). Cette action contribue à développer les connaissances sur les espèces endémiques à enjeu de conservation, situées dans les forêts relevant du régime forestier.

Dans le cadre du projet GIROFLEE (Gestion innovante des ressources forestières pour une énergie durable) porté par le Département, l'ONF a fait l'acquisition d'une tête d'abattage destinée spécifiquement aux opérations de coupes d'éclaircies. Financé par la DAAF (Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), ce nouvel outil très performant permettra d'améliorer la gestion des jeunes forêts de cryptoméria, et contribuera au développement de la filière bois-énergie à La Réunion.

Sur le volet communication, de nombreux reportages et vidéos de sensibilisation ont été réalisés à destination du grand public et des partenaires sur les thématiques telles que le respect des fermetures de sentiers, les déchets, le risque incendie en forêt, la règlementation en matière de cueillette, le respect de la faune et de la flore, etc.

Notons également en 2024, la création d'une cellule de prévention des risques psychosociaux (RPS) à l'ONF Réunion. Cette cellule regroupe l'ensemble des acteurs de la prévention qui accueillent, écoutent, analysent les situations et qui accompagnent les personnels dans la prise en compte des situations difficiles qu'ils peuvent rencontrer dans leur activité.

Je vous invite à présent à découvrir notre rapport de développement durable annuel. Il n'a pas pour ambition de présenter de manière exhaustive la totalité de l'activité 2024, mais de mettre en valeur quelques réalisations emblématiques des différents services de l'ONF à La Réunion et à Mayotte. Je remercie chaleureusement les collègues de La Réunion et de Mayotte pour la qualité de leur travail et pour leur engagement.

À l'ONF, nous sommes avant tout des femmes et des hommes passionnés, au service des forêts !

Benoît LOUSSIER
Directeur régional de l'ONF La Réunion – Mayotte

LES SURFACES DE LA FORÊT

LA RÉUNION

Surface totale : 101 471 ha

- **FORÊTS DOMANIALES**
  3 246 ha • 3,5 % du domaine forestier
- **FORÊTS DÉPARTEMENTO-DOMANIALES**
  92 008 ha • 90 % du domaine forestier
- **FORÊTS DÉPARTEMENTALES**
  3 693 ha • 3,5 % du domaine forestier
- **FORÊTS RÉGIONALES**
  791 ha • 1 % du domaine forestier
- **FORÊTS COMMUNALES**
  532 ha • 1 % du domaine forestier
- **FORÊTS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**
  1201 ha • 1 % du domaine forestier

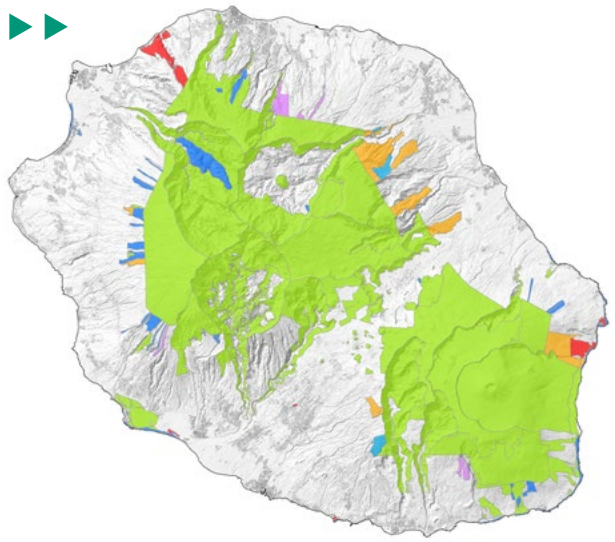

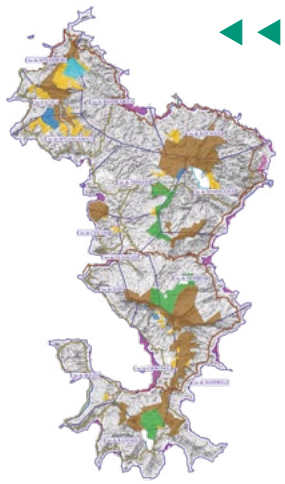

MAYOTTE

Surface totale : 7 063 ha

- **DOMAINE PROTÉGÉ DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL**
  2 765 ha
- **RNN* DES FORÊTS DE MAYOTTE** *(*Réserve nationale naturelle)*
  2 806 ha

FORÊTS PUBLIQUES AMÉNAGÉES
- Forêts domaniales : 1 124 ha
- Forêts départementales : 4 399 ha

NOUVELLES PARCELLES RATTACHÉES AU RÉGIME FORESTIER
(Novembre 2020)
- Forêts départementales : 1 019 ha
- Forêts domaniales : 216 ha
- Forêts d'établissements publics : 318 ha

À PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ONF

Premier gestionnaire d'espaces naturels en France, l'ONF rassemble près de **9000 professionnels** œuvrant au service de la gestion de **11 millions d'hectares** de forêts publiques, en Métropole et en Outre-mer. Au quotidien, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement de ces espaces. Leur gestion permet de concilier trois objectifs indissociables : **répondre aux besoins des hommes grâce à la production et à la récolte de bois, préserver l'environnement et accueillir le public.**

L'ONF réalise également des missions de service public pour le compte de l'État dans les domaines de la prévention et de la gestion des risques naturels : protection du littoral, restauration des terrains de montagne, défense des forêts contre les incendies. Des prestations et des services « sur-mesure », dédiés à la valorisation des espaces naturels, sont, par ailleurs, proposés aux collectivités et aux entreprises.

© Laura Guimberteau / ONF

À PROPOS DE L'ONF RÉUNION

L'ONF occupe à La Réunion une position privilégiée par **l'importance du domaine géré** (40 % de la superficie totale de l'île), par **l'étendue de ses missions**, par **la variété des milieux naturels** (des forêts humides des hauts au volcan minéral) et par **sa forte implication comme acteur du développement local**. Il représente le gestionnaire majoritaire des sites intégrés dans la zone de cœur du Parc National de La Réunion.

L'ONF y conduit la politique forestière voulue par le Conseil départemental sur ses propriétés, sous la forme d'**une gestion multifonctionnelle visant à répondre, de manière intégrée aux besoins** :

- **écologiques :** lutte contre les espèces exotiques envahissantes, restauration des écosystèmes naturels, prévention des incendies, gestion des réserves biologiques, inventaires faune et flore ;
- **économiques :** gestion de forêts de production, exploitation de bois, approvisionnement de la filière bois ;
- **sociaux :** la forêt est un gisement d'emplois au travers notamment de programmes d'insertion, dans une île qui se caractérise par une population très jeune (32 % de moins de 20 ans) et par un taux de chômage élevé (23 %) ;
- **d'accueil du public :** entretien de près de 1 000 km de sentiers de randonnée ainsi que d'aires d'accueil, étude de schéma de valorisation écotouristique des différents massifs ;

Le **Conseil départemental de La Réunion** est le principal partenaire de l'ONF sur l'île : 95 % du domaine géré relève du statut départemento-domanial ou départemental. Par les financements propres qu'il apporte, il est le premier donneur d'ordre de l'ONF. À ses côtés, l'ONF poursuit localement son rôle d'acteur social en pérennisant l'activité d'insertion.

Les travaux réalisés sont cofinancés par le **Fonds européen agricole pour le développement rural** (FEADER) et le **Fonds social européen** (FSE) avec le soutien financier du Département et de l'État.

Fleur jaune - © Yabalex

Données économiques 2024 de La Réunion *(en milliers d'euros)*

Produits du domaine	+ 1 508
Activités travaux et services	+ 12 616
Produits activités annexes	+ 140
Chiffre d'affaires	**+ 14 264**
Variations de stocks	+ 15
Production immobilisée	+ 405
PRODUCTION	**+ 14 684**
CHARGES EXTERNES (achat & sous-traitance)	**- 5 286**
VALEUR AJOUTÉE	**+ 9 398**
Subventions	+ 771
Charges de personnel	- 13 495
Impôts	- 907

1. ACCUEILLIR LE PUBLIC

INAUGURATION DU SENTIER LITTORAL OUEST (SLO)

Le projet du Sentier littoral ouest (SLO) est un aménagement situé en forêt domaniale de Saint-Paul sur 5 km de long, dont les travaux ont démarré en 2013 sous l'impulsion du Territoire de l'Ouest et de l'Office national des forêts (ONF).

Le projet vise à valoriser le littoral ouest de Saint-Paul, un espace riche en biodiversité et en patrimoine culturel. L'objectif est de créer un lieu d'accueil tous publics répondant aux multiples besoins des usagers tout en préservant l'environnement. La forêt périurbaine de la ville nécessitait des aménagements adaptés pour améliorer l'accès et l'inclusivité.

L'aménagement se focalise sur plusieurs axes : **l'accueil du public** (tables, bancs, places à feu, toilettes…) et l'accès au littoral pour les personnes à mobilité réduite, **la sensibilisation du public** à l'histoire et au patrimoine réunionnais avec le déploiement de signalétiques informatives, **la pratique sportive** avec 3 parcours de course d'orientation ainsi qu'un parcours de santé et quelques équipements de jeux pour les enfants.

C'est face au cadre exceptionnel de l'Étang de Saint-Paul que Benoît Loussier, directeur régional de l'ONF La Réunion-Mayotte a inauguré le 10 juillet 2024 le SLO, aux côtés d'Emmanuel Séraphin, président du Territoire de l'Ouest.

Le projet a dû relever plusieurs défis majeurs : d'une part, la proximité de la Réserve naturelle nationale de l'Étang de Saint-Paul imposait des contraintes strictes en termes de préservation de l'écosystème. D'autre part, le site, très fréquenté, nécessitait des aménagements respectueux de l'environnement tout en offrant une diversité d'activités pour le public (piste cyclable, sentier d'interprétation, aires de pique-nique, parcours santé…). **Ainsi, les travaux menés ont fait l'objet d'une attention particulière en termes d'insertion paysagère et de respect de l'environnement.**

Après 7 ans d'études, ce sont **4 années de travaux portés par un budget de 3 820 000 €** qui auront été nécessaires pour créer un véritable lieu d'accueil du public répondant aux multiples besoins des usagers et respectant l'environnement au cœur de la forêt péri-urbaine de Saint-Paul.

À ce jour, l'entretien et le nettoyage du site et des équipements sont assurés par l'ONF, la commune de Saint-Paul et le Territoire de l'Ouest via une convention tripartite. Hormis les deux blocs sanitaires nettoyés quotidiennement par les services de la mairie, les équipes de l'ONF sont chargées du nettoyage et de l'entretien courant, sur cofinancement du Territoire de l'Ouest et de Saint-Paul.

© ONF

INAUGURATION DE LA ROUTE FORESTIÈRE DES TAMARINS

La réfection de cette route forestière (RF) s'inscrit dans une démarche globale de gestion durable des forêts intégrant l'ensemble des enjeux et usages ainsi que le développement des infrastructures menant à des sites touristiques emblématiques de l'ouest.

Ce projet visait à rénover une route forestière très fréquentée pour améliorer le confort et la sécurité des usagers, qu'il s'agisse de touristes, d'exploitants forestiers, de charbonniers ou de loueurs de vélos.

Les travaux ont couvert environ **6 km de route**, de la croisée avec la RF du Maïdo jusqu'à l'écogite sur la RF des Tamarins. Réalisés en avril 2023, ils complètent ceux entrepris en 2015 par la Région entre le Haut Tévelave et le gîte, achevant ainsi la réfection complète de cette route forestière.

Après une phase de préparation de 2 mois et 10 mois de chantier, l'inauguration de la RF9a, dite route des Tamarins du Maïdo, a eu lieu le 24 juillet 2024.

L'ONF et la Région Réunion ont marqué la fin d'une année de travaux, en présence de la députée Karine Lebon aux côtés du Conseil départemental, des communes de Trois-Bassins et de Saint-Paul.

© Céline Vulpin / ONF

FOCUS SENTIER SCOUT

Le 15 janvier 2024, le cyclone BELAL a frappé La Réunion avec une violence exceptionnelle, causant des dégâts considérables. Les sentiers et routes forestières ont été particulièrement touchés, avec des centaines de kilomètres fermés ou nécessitant des rénovations et réfections. Parmi eux, le sentier Scout situé à Mafate a fait l'objet d'importants travaux d'élargissement et de renforcement réalisés par l'entreprise ROCS, en raison d'un glissement de terrain sur la ligne de crête des Deux Fesses.

L'Office national des forêts a entrepris un diagnostic géotechnique afin d'évaluer la stabilité du sentier. À la suite de cette étude, des travaux de terrassement ont été réalisés et le passage a été sécurisé par l'installation durable de cordes fixées à des barres métalliques ancrées au sol.

Ces interventions ont permis la réouverture du sentier le 20 mars 2024, garantissant ainsi la sécurité des habitants de Mafate et des randonneurs.

© Éric De Penanros/ONF & Rémi Dumont/ONF

2. PROTÉGER LA NATURE

VALORISER LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) : L'AJONC D'EUROPE SUR L'AIRE DE CONTRÔLE INTENSIF (ACI) DU VOLCAN

DES INITIATIVES SOUTENUES À TRAVERS LA MIG BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE

La Mission d'intérêt général « Biodiversité et paysage » est financée par le Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. Face à la prégnance des enjeux environnementaux et climatiques, ce soutien du ministère s'est considérablement accru, passant au niveau national, de 2,5 M€ en 2020 à 17,65 M€ en 2025. Pour les forêts hexagonales et en outre-mer, les enveloppes les plus conséquentes accompagnent le développement des réserves biologiques, l'animation des plans nationaux d'actions pour préserver des espèces menacées et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). En 2024, c'est une enveloppe de près d'un million d'euros qui a permis à l'ONF de mener ses actions à La Réunion et à Mayotte.

LES OPÉRATIONS DE LUTTE ET RESTAURATION ÉCOLOGIQUE EN 2024

En forêts départemento-domaniales, 185 opérations de lutte et de restauration écologique ont été réalisées en 2024 par l'ONF dans le cadre du programme FEADER porté par le Département de La Réunion, sur une surface totale de 1070 ha répartie comme suit : lutte contre les EEE dans les milieux naturels prioritaires (1027 ha), reconstitution écologique des milieux naturels détruits (25,5 ha), sauvegarde des stations d'espèces endémiques menacées d'extinction (17,5 ha).

En forêts domaniales, 56 opérations de lutte et de restauration écologique ont été réalisées en 2024 dans le cadre du programme FEADER porté par l'ONF, sur une surface de 34,3 ha, répartie comme suit : lutte contre les EEE dans les milieux naturels prioritaires (13,7 ha), reconstitution écologique des milieux naturels détruits (17,29 ha), sauvegarde des stations d'espèces endémiques menacées d'extinction (3,3 ha).

© Céline Vulpin / ONF

LA LUTTE CONTRE L'AJONC D'EUROPE DANS LE SECTEUR DU VOLCAN

Dans le cadre de la Mission d'intérêt général « Biodiversité et paysage » confiée par l'État à l'ONF, une vidéo a été réalisée pour mettre en lumière la lutte menée contre l'ajonc d'Europe au cœur de l'Aire de contrôle intensif (ACI) sur le secteur du volcan.

Ce reportage illustre le problème majeur que représentent les espèces exotiques envahissantes sur le territoire réunionnais : elles sont aujourd'hui présentes sur près de 60% de l'île à des degrés divers. Classés au Patrimoine Mondial de l'Unesco, les pitons, cirques et remparts font l'objet de toutes les attentions en matière de préservation de la biodiversité et des paysages. Chaque année, ce sont environ 1,8 millions d'euros qui sont financés par le Département et l'Europe pour les actions de lutte menées par l'ONF à La Réunion.

En collaboration avec l'un de ses partenaires, le Parc national de La Réunion, l'ONF valorise les actions mises en œuvre sur le terrain par les équipes : de la planification dans les aménagements forestiers à la réalisation concrète des actions par les ouvriers forestiers.

À travers ce court métrage de sensibilisation, les agents de l'ONF expliquent l'importance de conserver de vastes espaces encore préservés des espèces envahissantes.

LA VALORISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LA MIG BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE À LA RÉUNION À TRAVERS DES ÉMISSIONS TÉLÉVISÉES

L'ONF Réunion a participé à plusieurs émissions "Loca'Terre" diffusées sur Réunion la 1re, mettant en avant des actions réalisées dans le cadre de la Mission d'intérêt général "Biodiversité et paysage".

LES RÉSERVES BIOLOGIQUES DE LA RÉUNION

L'ONF a créé dix réserves biologiques à La Réunion, visant à protéger des domaines forestiers d'une biodiversité exceptionnelle et remarquable. Ces réserves, chacune caractérisée par un biotope spécifique, s'étendent du littoral jusqu'au Piton des Neiges. La faune et la flore y sont préservées afin de prévenir la disparition d'espèces uniques et rares. Les missions de l'ONF incluent des inventaires destinés à accroître la connaissance sur la biodiversité existante, la lutte contre le braconnage, la promotion du respect de la nature et des actions de sensibilisation auprès du public face aux menaces d'incendies, plus particulièrement encore sur ces sites. En 2024, l'ONF gère de façon efficiente et structurée 13 400 ha de milieux naturels très variés, répartis dans les 10 réserves biologiques.

© France TV / ONF

LE DÉPÉRISSEMENT DES ARBRES EN FORÊT

Dans la forêt départo-domaniale de l'Étang-Salé, le protocole national « DEPERIS » est mis en œuvre pour évaluer le dépérissement des arbres et assurer un suivi dans le temps. Cette initiative vise à évaluer les impacts du changement climatique et orienter les futures plantations forestières. Le dépérissement, qui correspond à l'affaiblissement et à la détérioration de l'état de santé des arbres, est causé par des périodes de sécheresse ou des attaques d'insectes. En compilant les résultats des différentes parcelles appliquant ce protocole, il est possible de comparer les espèces et de déterminer celles qui sont les plus et les moins vulnérables au dépérissement, afin d'adapter les stratégies de plantation. Ce déploiement, mis en place en 2024, permet d'évaluer le dépérissement à l'échelle de l'île.

LES PLANS NATIONAUX D'ACTION : EXEMPLE DU SAUVETAGE DES BENJOINS, UNE ESPÈCE ENDÉMIQUE, DANS LE CIRQUE DE MAFATE

Les Plans nationaux d'actions permettent de mettre en œuvre des actions de sauvetage des espèces en voie d'extinction critique. Par exemple, le benjoin est une espèce endémique des Mascareignes ; on compte environ 210 individus à La Réunion en 2024. Les benjoins de Mafate se distinguent des autres benjoins sur l'île par leur patrimoine génétique. En effet, n'ayant jamais été plantés par l'homme, ils représentent un vestige de la végétation indigène originelle de l'île. Cependant, sans intervention humaine, cette espèce est vouée à disparaître. Pour les sauver, les graines sont d'abord mises en terre dans une pépinière gérée par l'ONF, puis après environ deux ans, les plants sont réintroduits dans leur milieu naturel. Il faudra attendre entre 10 et 15 ans avant de voir un nouvel arbre. Par ailleurs, les benjoins sont concurrencés par les EEE, et l'ONF intervient régulièrement pour les dégager des lianes et autres espèces, et récolter les graines de benjoin, combinant ainsi des actions de lutte et de sauvetage.

LE PROTOCOLE DEPERIS DÉPLOYÉ À LA RÉUNION

L'année 2024 est marquée par la mise en place du protocole DEPERIS par la Direction régionale de l'ONF à La Réunion dans le cadre de la MIG Biodiversité et paysage. Ce protocole d'évaluation mis en place par le Département de la santé des forêts (DSF), déjà en cours depuis mars 2020 sur tout le territoire métropolitain, permet de faire un état des lieux de la santé des forêts face au changement climatique et suivre son évolution au fil des années.

À la suite de l'observation de dépérissement de certains arbres par plusieurs techniciens forestiers, il a été décidé de lancer ce programme, pour la 1re fois à La Réunion, et notamment dans la forêt de L'Étang-Salé, particulièrement touchée par le phénomène de sécheresse et de dépérissement associé.

Ainsi 150 placettes d'inventaire de 15 mètres de rayon ont été définies aléatoirement et sur chacune d'entre elles, les arbres de 17,5 cm de diamètre minimum sont évalués qu'importe l'espèce. Les deux critères les plus significatifs sont la mortalité des branches et le manque de ramification.

Les résultats des inventaires des placettes DEPERIS permettront de mieux appréhender et de quantifier le phénomène de dépérissement à l'échelle de certaines forêts ou massifs forestiers, et permettront ensuite un meilleur suivi dans le temps de ce phénomène. Ce suivi permettra de déterminer les essences qui dépérissent le plus et celles qui résistent le mieux au changement climatique et ainsi définir les espèces à privilégier dans les plantations futures, afin d'assurer l'avenir de nos forêts réunionnaises.

© ONF

3. PRODUIRE DU BOIS

UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES DE L'ATELIER BOIS À L'OCCASION DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

À l'occasion des Journées du patrimoine 2024, des agents ont partagé leur expertise avec des élus, des visiteurs et des partenaires, notamment Fabiola Lagourde, conseillère départementale et présidente de la Commission jeunesse et insertion, Bertrand Brohon, chef du service territoires, environnement, forêt à la DAAF.

© *Céline Vulpin / ONF*

Une journée enrichissante, nourrie par l'échange et le partage durant laquelle les menuisiers et ouvriers techniques ont eu l'opportunité de présenter leur travail et de le faire découvrir aux personnes extérieures à l'ONF.

L'ONF, c'est la protection des forêts mais pas seulement : l'accueil du public et la production de bois font partie intégrante des missions principales de l'Office.

© *Mathilde Auffret / ONF*

BILAN DE LA PRODUCTION DE BOIS EN 2024

En 2024, **4 711 m³ de bois « façonnés »** (exploités par des entreprises forestières prestataires ou par les bûcherons de l'ONF, et vendus "bord de route") ont été produits par l'ONF.

4 416 m³ de Cryptoméria, **249 m³** de Tamarin et **46 m³** d'autres bois ont été vendus aux scieurs de la filière bois locale.

Par ailleurs, 3 500m3 de bois ont été vendus en 2024 à la filière Bois énergie.

Les **ventes de « bois sur pied »** (les clients procèdent eux-mêmes à l'exploitation d'arbres en forêt) à destination de particuliers (bois de chauffage), de charbonniers et de petits scieurs de bardeaux, représentent **535 m³** dont **52 m³** de Tamarin et **483 m³** d'autres essences, hors Cryptoméria.

© *Céline Vulpin / ONF*

INAUGURATION DE LA TÊTE D'ABATTAGE ET DU PORTEUR À L'AGENCE TRAVAUX

LE PROJET GIROFLEE

Piloté par le Conseil départemental de La Réunion, GIROFLEE (Gestion Innovante des ResOurces Forestières pour une Energie DurabLE) regroupe plusieurs acteurs aux côtés de l'ONF : Albioma, le CIRAD, Fibois France, l'INRAE. Il s'agit d'un projet s'étalant sur 5 ans, de 2023 à 2027. Son objectif est la création et le maintien de la filière Bois-Énergie à La Réunion et la création d'une interprofession du bois pour donner de la visibilité aux acteurs de la filière, de la production du bois jusqu'à la transformation et valorisation de la matière.

L'ONF participe activement à la réussite du projet notamment en dressant des inventaires de la ressource disponible avec le CIRAD, en participant aux diverses réunions pour faire avancer le projet, en réalisant des essais opérationnels comme avec la nouvelle tête d'abattage dont s'est dotée l'agence travaux. De nombreux services de l'ONF ont été impliqués dans le projet GIROFLEE (Unités territoriales,Service bois, Service forêt, Agence travaux).

LA TÊTE D'ABATTAGE

Le 20 novembre 2024, la toute nouvelle tête d'abattage de l'ONF, acquise spécifiquement pour les opérations de coupes d'éclaircies, a été présentée aux médias dans la forêt de Petite-Plaine. Dans le cadre du projet GIROFLEE, cette nouvelle tête d'abattage a été financée par la DAAF (Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts) et mise à disposition de l'entreprise T2B par l'ONF qui en est propriétaire. Elle permettra de réduire la pénibilité des travaux de bûcheronnage et l'accélération du développement de la filière bois énergie à La Réunion.

© *Céline Vulpin / ONF*

4. PRÉVENIR LES RISQUES

FORMATION DES PATROUILLEURS DFCI DE L'ONF

La période du 15 septembre au 15 décembre marque, comme chaque année à La Réunion, la saison des feux de forêt. L'ONF Réunion déploie des dispositifs de prévention et de lutte : patrouilles de surveillance effectuées à bord de véhicules équipés de réservoir d'eau, relevé de stress hydrique, patrouilles de police visant à faire respecter la réglementation sur l'usage du feu, etc.

Par ailleurs, des plans de massifs établis sur les principales zones forestières sensibles au feu (le Volcan ; l'Étang Salé/ les hauts sous le vent; les Makes; les hauts de Saint-Denis/ la Grande Chaloupe, font l'objet de programmes d'investissement à travers la mise en place d'hydrants (citernes et retenues collinaires), la création ou l'entretien de pistes, les coupures de combustibles etc.

L'ONF, ACTEUR MAJEUR DANS LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES (DFCI)

La DFCI vise à prévenir les risques de feux, attaquer les feux naissants, limiter leur propagation, identifier et traiter les causes d'incendies et réhabiliter les espaces ravagés par les flammes.

À La Réunion, l'ONF participe à la DFCI avec ses partenaires *(SDIS, Conseil départemental, Météo France, Gendarmerie, Police nationale, Parc national de La Réunion)* et renforce son action durant la saison sèche. Les agents effectuent un suivi hebdomadaire du stress hydrique de la végétation. Cette démarche permet de mesurer la teneur en eau des jeunes feuilles cueillies sur les arbres et des matières végétales sèches de la litière (partie supérieure du sol) , des paramètres influant sur la notion de risque.

Sur le terrain, des patrouilles organisées en binômes avec des ouvriers forestiers de l'ONF permettent d'effectuer des tournées de surveillance et d'intervenir rapidement en cas de départ de feu en forêt.

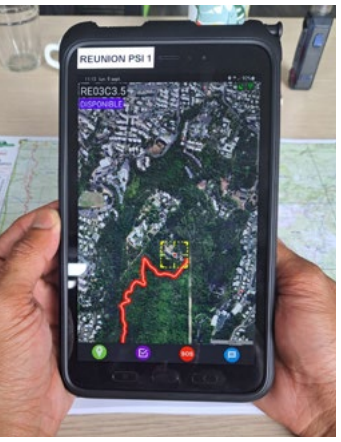

FORMATION PROFESSIONNELLE ET BILAN DFCI 2024

En 2024, les patrouilleurs DFCI de l'ONF Réunion ont été rejoint par des nouveaux volontaires. L'occasion de poursuivre la montée en compétence avec une formation « prise de parole en public » pour les appuyer dans la mission de sensibilisation, et une formation alliant théorie et pratique.

Le programme se composait d'un volet intervention sur les feux naissants et un second volet portant sur la prévention. La partie pratique comprenait des mises en situation, une session terrain avec les véhicules DFCI et des manipulations ainsi qu'une prise en main des outils atlas et tablette.

Durant la saison 2024, 39 patrouilles de surveillance et d'intervention (PSI) ont été engagées sur 12 secteurs prédéfinis particulièrement fréquentés par le public. Ces patrouilles ont nécessité la mobilisation de 78 jours d'ouvriers forestiers.

JOURNÉE DE PRÉVENTION RESTAURATION DES TERRAINS EN MONTAGNE (RTM)

SENSIBILISATION AUX RISQUES EN MONTAGNE

Dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience le 31 octobre 2024, l'ONF Réunion a réitéré son opération de sensibilisation aux risques en montagne, aux côtés du PGHM (peloton de gendarmerie de haute montagne) à Bois Court, au départ du sentier de Grand Bassin.

Cette action de sensibilisation est née d'un constat : le PGHM voit son nombre d'interventions de secours aux randonneurs augmenter année après année (773 en 2023). De même, l'ONF, via son réseau d'éco-compteurs qui permet de quantifier les passages de randonneurs sur les principaux sentiers de l'île, mesure une augmentation continuelle de la fréquentation des sentiers.

Les données des éco-compteurs ont alors été croisées avec celles des interventions du PGHM afin de déterminer un secteur d'action prioritaire pour cette campagne de sensibilisation : le sentier de Grand-Bassin est le 7e sentier le plus fréquenté de l'île avec environ 40 000 visiteurs/ an et fait surtout partie des trois sites comptabilisant le plus d'interventions du PGHM à La Réunion.

Cette sensibilisation est essentielle car les reliefs abrupts de l'île ainsi que son contexte climatique particulier représentent un véritable danger pour les randonneurs, même les plus aguerris.

L'action a pris la forme d'un jeu de questions / réponses matérialisé sur des panneaux pédagogiques.

OBJECTIFS :

Sensibiliser les randonneurs sur les risques en montagne et les conseiller pour qu'ils adoptent les bons comportements (déchets, feux en forêt...).

Comme toute campagne de sensibilisation, l'idée est de rendre les randonneurs, et plus largement les Réunionnaises et Réunionnais, acteurs de leur propre sécurité.

Photos : © Kelly Cheung / ONF

L'AGENCE TERRITORIALE DE MAYOTTE

CHIDO

Le 14 décembre 2024, l**e cyclone tropical intense Chido a traversé l'ensemble de l'île de Mayotte**, provoquant des conséquences dévastatrices autant pour la population que pour l'environnement.

Avec des vents dépassant les 200km/h, **les domaines forestiers ont été balayés** : des arbres cassés ou déracinés, la biodiversité détruite et les axes de circulation impraticables. Les forêts, autrefois véritables poumons verts de l'île et refuges d'une biodiversité unique, sont dévastés.

Le premier constat établi avec le soutien d'experts d'ONF International, est le suivant : les forêts domaniales du nord, Mont Combani et Voundzé ont été extrêmement endommagées, tandis que la forêt de Dapani, située plus au sud, a été un peu plus épargnée.

Face à la situation, l'ONF a mis en place **des actions prioritaires** :

- → Déblaiement des pistes et des chemins forestiers pour permettre l'accès des équipes de terrain,
- → Reprendre au plus vite des actions de surveillance pour éviter les occupations illégales,
- → Établir un diagnostic des dégâts en utilisant des images de drone.

Forêt de Dapani © Estelle Body / ONF

Pour la suite, l'ONF et ses partenaires travaillent sur **un plan de reconstitution en forêt**, visant à rétablir un couvert forestier. Ce plan s'appuie sur l'observation de la dynamique naturelle, l'accompagnement de la régénération naturelle, des plantations où cela est nécessaire, et des actions de contrôle des EEE, notamment des lianes.

La reconstruction d'un couvert arbustif et arboré prendra une dizaine d'années, si aucun autre évènement ne vient perturber la cicatrisation de la forêt. En revanche, **la reconstruction d'un écosystème forestier** entier avec toutes ses composantes et fonctionnalités **prendra plusieurs décennies**.

Forêt de Combani © Estelle Body / ONF

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE AGRÉÉ POUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

L'ONF propose une **mallette pédagogique sur les forêts de Mayotte**, qui s'inscrit dans les objectifs et réflexions de l'Éducation Nationale.

L'objectif de la mallette pédagogique est de fournir aux enseignants des classes de CM1, CM2 et de 6e **un outil ludique et adapté au contexte mahorais**.

Cet outil **encourage les enseignants à aborder des thèmes relatifs à la forêt**. Il peut accompagner et guider des sorties scolaires en forêt ou se suffire à lui-même pour un enseignement en classe. Il est durable dans le temps, il peut se transmettre d'année en année.

© Charifa Madi-Mze / ONF

Sous la forme d'une mallette, l'outil pédagogique comprend :

- → Un livret à destination des enfants
- → Un livret complémentaire à destination des enseignants pour une meilleure contextualisation des notions
- → Des éléments destinés à rester en classe, ou à utiliser en extérieur (boussole, mètre, loupe, crayons à papier et de couleur, équerre...).

Idéalement conçue, les enfants peuvent grâce à cette mallette réaliser différentes activités :

- → Identifier les espèces (arbres, animaux...)
- → Observer avec précision
- → Colorier et dessiner
- → S'orienter
- → Récolter des échantillons
- → Mesurer les arbres...

LA COMMUNICATION

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes avec le déploiement de la stratégie de communication nationale pour la période 2021- 2025, déclinée en 4 grands axes :

- Organiser les débats et susciter l'adhésion d'acteurs d'influence et de leaders d'opinion ;
- Former les jeunes générations aux enjeux de la forêt ;
- Amplifier les dispositifs d'information en forêt ;
- Développer une communication interne utile, efficace et mobilisatrice.

C'est donc à travers cette feuille de route que se dessinent les principaux axes de communication de l'ONF à l'échelle locale :

- Amplifier les actions de communication avec les partenaires ;
- Maintenir un lien étroit avec les médias ;
- Favoriser l'accès à l'information, notamment sur la filière bois ;
- Valoriser les services environnementaux ;
- Renforcer la communication interne ;
- Communiquer sur l'adaptation de notre gestion forestière au changement climatique.

UNE COMMUNICATION PROACTIVE ET DYNAMIQUE

Par le biais de séquences variées, menées avec la participation habituelle et efficace de tous les personnels ressources, l'ONF La Réunion continue à porter de nombreuses informations auprès du grand public, des partenaires et des collègues en interne. En 2024, notre institution a marqué de façon continue sa présence à travers les médias, notamment grâce à un travail collaboratif et constructif entre le service communication et les personnels de terrain. Cet indispensable relationnel tissé avec les médias a également permis que nos actions soient « vues, entendues et lues » et nous les en remercions.

Quelques chiffres 2024 :

- 55 interventions télévisées,
- 224 articles sur le web,
- 63 articles papier,
- 14 interventions radio.

MÉCÉNATS

En 2024, nos actions de mécénat se sont poursuivies avec l'entretien ainsi que l'installation de ruchers sur la parcelle plantée pour Gattefossé et la signature d'une nouvelle convention avec Guigoz pour une plantation en forêt des Hauts Sous le Vent.

ACTIONS DE COMMUNICATION

La protection des milieux forestiers, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la restauration des écosystèmes et la prévention des incendies sont des enjeux écologiques majeurs dont l'ONF transmet continuellement l'importance au public. En 2024, la création de capsules vidéo sur ces sujets a été un temps fort de communication permettant de rappeler les bons gestes à avoir en milieu naturel ainsi qu'apprendre les actions menées par l'ONF et les institutions partenaires.

Par ailleurs, à travers des visites guidées de l'île, des conférences ou encore des actions en direction des scolaires, l'ONF La Réunion a sensibilisé le public à ces sujets.

RESSOURCES HUMAINES

PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'ONF de La Réunion a mis en place, début 2024, une **cellule de prévention des risques psychosociaux**. C'est un espace d'échanges paritaire dédié à la mise en place d'actions pour l'amélioration de la qualité de vie au travail. Elle intervient à trois niveaux de prévention, du soutien apporté aux personnels aux actions visant à diminuer les risques.

Elle regroupe les acteurs de la prévention. Elle propose une écoute et un accompagnement lorsque que les salariés en ressentent le besoin.

Cette cellule peut être saisie par les personnels via les préventeurs : responsable et technicien SST, assistante de service social, via le référent harcèlement de la DR, via les représentants du personnel, via aussi le responsable ressources humaines.

La cellule de prévention RPS s'est réunie à 13 reprises en 2024. Elle a émis 8 fiches action. Elle a essentiellement travaillé sur les situations de mal-être exprimé, conduisant à des préconisations ciblées et immédiates, orientées vers de la prévention tertiaire.

LES EFFECTIFS

En 2024, les effectifs de la direction régionale comptent **121 ouvriers forestiers** (en légère baisse) et **94 personnels techniques et administratifs**.

À cet effectif, s'ajoutent **8 apprentis** et **15 volontaires du service civique (VSC)** au 31 décembre 2024. Cela est la résultante de l'engagement accru de l'établissement dans la formation d'alternants.

À noter que ces contrats, après une première expérience réussie au sein de l'établissement, ont pu dans de nombreux cas constituer un excellent vivier pour des recrutements sur des postes pérennes ou constituer un tremplin vers des emplois stables dans l'autres structures.

Photos : © Céline Vulpin / ONF

UT MAFATE/CÔTE SOUS LE VENT & UP MAFATE/CÔTE SOUS LE VENT

18 route Hubert Delisle
97423 Le Guillaume
Tél. : 02 62 32 50 69

DIRECTION RÉGIONIALE
(siège)

Boulevard de La Providence
CS 71072
97404 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 48 00

ATELIER BOIS & UP NORD EST

1 allée des Bois Noirs
La Providence
97400 Saint-Denis
Tél. : 02 62 30 35 03

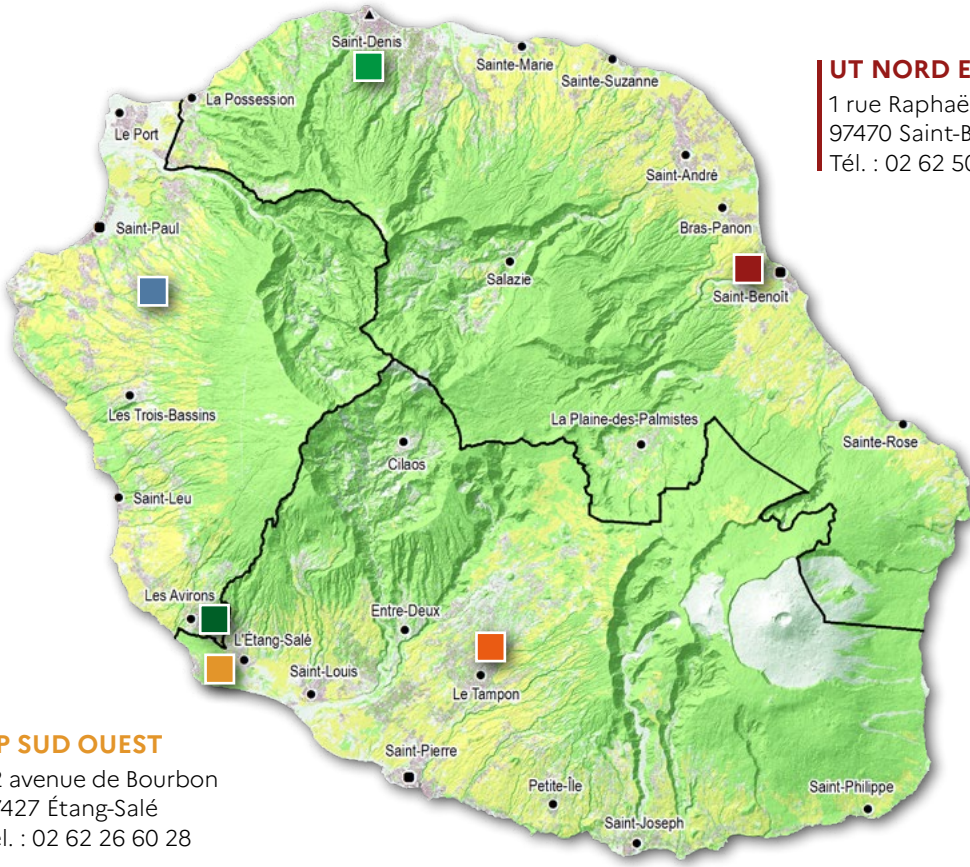

UT NORD EST

1 rue Raphaël Calcine
97470 Saint-Benoît
Tél. : 02 62 50 10 94

UP SUD OUEST

62 avenue de Bourbon
97427 Étang-Salé
Tél. : 02 62 26 60 28

AGENCE TRAVAUX

7 impasse Bonaparte
CS 22114
97431 Le Tampon
Tél. : 02 62 27 00 66

UT SUD OUEST

17 rue de l'Église
97425 Les Avirons
Tél. : 02 62 27 89 62

AGENCE TERRITORIALE DE MAYOTTE

1 et 2 Lotissement Coconi 1
97670 Ouangani - Mayotte
Tél. : 02 69 61 67 20

UT = Unité territoriale - UP : Unité de production

Office National des Forêts
onf.fr

Direction régionale La Réunion
Boulevard de La Providence
97404 Saint-Denis Cedex
dr.reunion@onf.fr
Juin 2025 - Maquette DCOM

PEFC 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org